FEDIL

Position - 22/11/2017

LA MISE EN PLACE D'ESPACES DE TÉLÉTRAVAIL PRÈS DES FRONTIÈRES

Constat:

- Le télétravail continue à occuper une place marginale dans l'emploi luxembourgeois, ceci en dépit de son potentiel certain pour mieux équilibrer la vie professionnelle et privée et pour réduire le trafic avec ses effets néfastes sur l'environnement.
- Malgré un grand intérêt aussi bien des entreprises que des salariés, les problématiques en matière fiscale et de sécurité sociale liées au travail à l'étranger, et en particulier au travail des frontaliers dans leur pays de résidence, empêchent de nombreux employeurs d'offrir au personnel la flexibilité de travailler à domicile.
- Or, le travail à domicile n'est pas le seul mode de travail à distance. Ainsi, les télétravailleurs peuvent effecteur leurs missions depuis leur domicile, mais tout aussi bien dans des télécentres.
- Dans ce contexte, Monsieur le Premier Ministre, Xavier Bettel s'est prononcé, dans sa déclaration de politique générale sur l'état de la nation du 26 avril 2017, sur un modèle de soutien aux entreprises pour la mise en place d'immeubles de bureaux partagés près des frontières.

Commentaires :

- Une première consultation réalisée au sein d'une sélection d'entreprises de secteurs différents (sidérurgie, bois, transformation des métaux, travail temporaire et bureaux de conseil) a révélé un intérêt certain pour la suggestion du Premier ministre.
- Elles estiment que le travail, du moins partiel, dans des espaces de télétravail près des frontières pourrait convenir à une large partie de leurs salariés.
- Même s'il s'agit d'une solution intermédiaire, elles sont convaincues que de tels espaces de télétravail contribueraient déjà à considérablement réduire les déplacements des travailleurs non-résidents et à soulager les routes.
- Par ailleurs, contrairement aux craintes exprimées par certains, ce n'est pas la volonté des entreprises luxembourgeoises d'installer leur personnel dans des infrastructures sur territoire français. Au contraire, des immeubles de bureaux partagés mis en place de ce côté-ci des frontières avec les trois pays voisins seraient largement préférés.

Recommandations:

- Continuer à rechercher de solutions avec les pays limitrophes visant à résoudre les conflits d'imposition et d'affiliation, auxquels sont confrontés les frontaliers qui travaillent régulièrement à domicile.
- Prendre des mesures pour concrétiser dans les meilleurs délais le modèle de soutien aux entreprises tel qu'annoncé par le Premier Ministre.
- Consulter les entreprises sur leurs besoins et suggestions dans le cadre de la conception des lieux de tout projet-pilote qui pourrait être à l'examen.
- Adopter une politique cohérente pour éviter des approches contradictoires entre ministères, notamment en matière d'aménagement du territoire et des zones frontalières, qui risqueraient de constituer un frein à la mise en place des espaces de télétravail.